



Demande de subvention de démarrage

Foire aux questions

Quels types de propositions cherchez-vous?

La priorité sera accordée aux projets axés sur les politiques en matière d'invalidité professionnelle, en particulier aux problèmes au niveau du système. Nos trois questions clés du CRPIP, qui sont sur notre site internet, donnent une idée claire sur ce point. Nos trois questions clés :

1. Comment le système des politiques en matière d'invalidité professionnelle sert les besoins actuels et émergents des Canadiens en âge de travailler, quand ils ont un handicap, en termes de soutien et des possibilités d'emploi?
2. Pour quels contextes du marché de travail et pour qui est-ce que ce système fonctionne bien/ ne fonctionne pas bien et pourquoi?
3. Quelles sont les occasions clés d'amélioration des programmes et des politiques à court et à long terme?

La demande doit également s'intégrer dans l'un des trois thèmes de recherche du CRPIP. Nos trois thèmes de recherche :

1. Les recherches au sein de notre thème, l'analyse démographique, cibleront les caractéristiques de la population. Qui sont les gens qui ont une invalidité professionnelle et quelles sont leurs situations?
2. Sous le thème d'analyse du marché de l'emploi, nous étudierons le marché de l'emploi, aussi bien que les possibilités de développement professionnel et le rôle des employeurs dans la création de conditions qui aident la réintégration des gens qui font face à une invalidité professionnelle.
3. Dans notre thème de l'analyse des lois, des politiques et des programmes, nous examineront l'analyse des politiques provinciales et fédérale pour mieux comprendre les obstacles au sein des programmes et les barrières transversales à de multiples programmes, ainsi que les perspectives reliées au soutien financier et au soutien à l'emploi. Ce thème comprend des analyses comparatives de lois provinciales, des comparaisons internationales de politiques en matière d'invalidité professionnelle et l'étude de programmes réussis dans d'autres pays.

Les subventions de démarrage sont censées déboucher sur une subvention académique évaluée par des pairs universitaire ou sur la production d'un manuscrit académique accepté dans une revue scientifique. Les subventions de démarrage peuvent également être dirigées vers un plus petit projet spécifique. Exemples: analyse détaillée d'une politique, étude de cas, étude pilote, ou intervention pratique.

Est-ce que les chercheurs qui ne sont pas affiliés aux CRPIP peuvent soumettre une demande?

Non. Les chercheurs ou organisations qui ne sont pas affiliés au CRPIP ne peuvent pas faire une demande pour des subventions de démarrage comme chercheur principal, mais seulement en collaboration avec un chercheur du CRPIP. En outre, toutes les demandes doivent inclure un co-chercheur CRPIP.



Les organisations partenaires universitaires ou d'autres institutions académiques, sont-ils admissibles à agir en tant qu'organisation partenaire?

Non. Les demandes de subvention de démarrage doivent inclure au moins une organisation partenaire non-académique. Les demandeurs peuvent s'associer à des partenaires de la communauté, du travail, des affaires ou d'autres partenaires non universitaires et non académiques. Le but est d'encourager la collaboration avec les secteurs à l'extérieur du milieu universitaire. On n'exige pas que ces partenaires soient des partenaires officiels du CRPIP.

Est-il possible de soumettre plus d'une demande de subvention de démarrage ?

Oui. Il n'y a pas de limite au nombre de demandes soumises par un participant.

Est-ce qu'il est prévu d'inclure plus d'une organisation partenaire dans la proposition?

Chaque proposition doit avoir au moins une organisation partenaire non-académique. Celle-ci peut comprendre des partenaires multiples si ceux-ci sont pertinents au problème de recherche abordé.

Est-ce qu'il y a un format particulier pour la bibliographie? Est-ce qu'on peut inclure la bibliographie comme une annexe?

Il n'existe pas de format particulier pour la bibliographie, en autant que le format soit le même pour toutes les citations. Veuillez inclure la liste des citations ou la bibliographie en annexe.

Quelles sont les critères d'évaluation des propositions de subvention de démarrage ?

Les critères d'évaluation comprennent :

1. La pertinence par rapport au mandat du CRPIP
2. L'innovation
3. Les fondements et la méthodologie de l'étude
4. L'équipe du projet
5. Le potentiel d'obtention de financement futur et /ou d'embauche et de formation d'étudiants
6. Le potentiel de développement de la recherche collaborative avec des partenaires

Combien de subventions de démarrage seront financés?

Comme décrit dans le document sur [les procédures](#), cet appel est le premier des trois appels de subvention de démarrage au cours de cette initiative. En conséquence, entre 60 000\$ à 90 000 \$ sont disponibles pour cet appel. Ce montant comprend environ un tiers de notre budget total des subventions de démarrage.



Centre de recherche sur les politiques en matière d'invalidité professionnelle (CRPIP)
Centre for Research on Work Disability Policy (CRWDP)

Qui doit signer la demande de subvention de démarrage?

La demande de subvention de démarrage doit être signée par le chercheur principal. Cela peut être un participant ou un partenaire.